



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME PARTENARIAL 2024



AUTB, mars 2024

Photographies : AUTB / D. Grandemange pour la SODEB / T. Platt pour PMA / 4Vents pour l'AUTB

Le mot des présidents	4
Le programme partenarial	6
Axe 1/ Observation, suivi et prospective	6
Axe 2/ Stratégies et projets de développement	13
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques	19
Axe 4/ Animation et ressources	24
L'agence	
Le partenariat	28
La gouvernance	30
L'équipe	32

LE MOT DES PRÉSIDENTS



Face aux défis des transitions socio-économiques et environnementales qui se dressent devant nous, il nous semble aujourd'hui indispensable de réaffirmer que la coopération entre territoires est un levier puissant à actionner pour les relever.

Dans un contexte de tensions socio-économiques croissantes et de raréfaction des ressources, le repli sur soi est un risque important. Nous sommes pourtant convaincus que les solutions ne peuvent venir que de démarches collectives et de coopérations entre acteurs et entre territoires.

Comment faire en sorte que les territoires se pensent et se construisent sur le mode de l'interdépendance, de la coopération et non de l'indifférence, voire pire de la concurrence pouvant aller jusqu'à la confrontation ?

Les agences d'urbanisme sont intrinsèquement des outils de coopération territoriale. Agrégateurs d'échelles, elles accompagnent depuis 60 ans tous les territoires de la décentralisation ; de l'agglomération à la Région, en passant par une grande diversité de formes territoriales (SCoT, pôles métropolitains, coopérations transfrontalières...) et leurs interstices (inter SCoT).

Les agences sont également de plus en plus souvent des agrégateurs d'opérateurs de réseaux. On retrouve régulièrement au sein de leur instance, ceux qui aménagent les flux, comme les énergéticiens (EDF, RTE) ou les organismes de gestion des mobilités....

Par leur gouvernance partenariale, les agences d'urbanisme sont de véritables lieux de dialogue au sein desquels une concertation sereine et efficace peut être suscitée et organisée.

Elles poursuivent également leur travail d'approfondissement des connaissances des enjeux inter territoriaux et s'arment d'outils pour y répondre.

Souvent hérités de cadre ancien, les concepts de l'aménagement des territoires ont besoin d'être renouvelés pour intégrer pleinement les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Sonia DE LA PROVÔTÉ,
Présidente de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.
(Dans Les Dossiers FNAU n°55, « Abécédaire de la coopération », janvier 2024)



Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont désormais des composantes stratégiques du développement du territoire. Pour répondre à ces enjeux, nous allons devoir atténuer les effets de ce changement climatique et nous y adapter, sans pour autant renoncer aux objectifs de développement que nous nous sommes fixés.

Cette adaptation est un moteur pour le développement de notre activité économique locale, comme en témoigne l'engagement des collectivités dans de nombreuses démarches en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, de décarbonation des transports et de développement des énergies renouvelables.

Planifier un développement ambitieux des énergies renouvelables permettra de créer des emplois non délocalisables.

Toutes ces initiatives, mises en cohérence dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT terrifortain en révision, permettront d'élaborer une stratégie globale de transition écologique, de bâtir un plan d'actions qui concilie la lutte contre l'artificialisation des sols et la création d'emplois sur l'ensemble de notre territoire.

Il nous faut nous appuyer sur nos forces et préparer l'avenir en :

- confortant le lien entre aménagement et développement durable par la valorisation des atouts de la transition verte : écotourisme, circuits courts alimentaires, filières d'excellence,
- valorisant notre attractivité économique par la création des conditions favorables à l'implantation d'entreprises, notamment en définissant de nouvelles zones économiques,
- poursuivant la modernisation de notre économie en encourageant l'accueil de nouvelles filières, etc.

Au-delà du quantitatif, c'est une ambition surtout qualitative qu'il faut mettre en avant pour les terrifortains, dont les attentes en matière de cadre de vie sont nombreuses et variées allant de l'adaptation des villes à la reconquête des bourgs-centres, en passant par le renouvellement urbain des espaces délaissés.

Il n'y a aucun sens à opposer les villes-centre et leurs communes périphériques. Nous devons plutôt réfléchir à une articulation des différents espaces en favorisant des systèmes territoriaux plus résilients et plus performants, ensemble.

L'aménagement durable est une opportunité à saisir pour activer de concert les leviers de l'attractivité du territoire et des collectivités qui le composent.

Damien MESLOT,
Président de l'AUTB.

AXE 1

OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

L'observation est au cœur des missions des agences d'urbanisme et constitue un préalable indispensable à toute politique. Elle permet de dresser un état « zéro » puis d'identifier des enjeux, leviers et potentiels du territoire.

Grâce à ses observatoires, l'AUTB récolte de la donnée, analyse les dynamiques et les disparités des territoires dans plusieurs thématiques.

Véritables outils d'aide à la décision, car le plus souvent prospectifs, ces observatoires s'adressent aux collectivités et aux différents acteurs du territoire, qui par leurs actions œuvrent à le mettre en mouvement.

Ces observatoires représentent le socle de l'agence et la mémoire vivante du territoire.

Leur actualisation participe à la construction du futur projet de territoire en proposant des données fiables, pertinentes et spécifiques à chaque thématique de l'aménagement du territoire.

• DÉMOGRAPHIE

1.1 Une publication sur les populations légales pour observer les dynamiques démographiques, pour analyser et anticiper les évolutions sociétales d'un territoire



Le rôle du facteur démographique entre dans la compréhension des dynamiques. Il met en évidence à différentes échelles les liens qui peuvent animer les transformations sociales d'un quartier de ville ou, plus largement, participer à expliquer les dynamiques urbaines plus globales : rôle des villes moyennes, des bourgs ruraux et des villages face aux influences des espaces métropolitains et régionaux.

Cette publication annuelle retrace l'évolution des données locales du recensement de la population à différentes échelles (pôle métropolitain, départements, EPCI, communes), à partir des nouveaux chiffres INSEE de la population française.

L'agence y analyse les données et les compare notamment aux évolutions passées.

• HABITAT

L'observatoire de l'habitat et du foncier est un outil d'aide à la décision pour les élus, notamment dans la lutte contre l'artificialisation des sols. Il permet de caractériser l'offre résidentielle, suivre l'évolution des logements et connaître leurs occupants.

Grâce aux données qu'elle possède et à ses observatoires plus thématiques, l'agence est en capacité d'alimenter un tel observatoire, d'apporter son appui à son fonctionnement et d'optimiser son utilisation, en assurant le suivi des prix du foncier.

Plusieurs études et publications annuelles, réalisées par l'agence, sont susceptibles d'alimenter les bases de données immobilières et foncières, quelle que soit l'échelle.



1.2 Les indicateurs de l'habitat



Ils exposent, dans le cadre d'une publication annuelle, les principaux chiffres relatifs à la population, aux ménages, à la politique de la ville, à l'habitat, à la construction et au marché de l'habitat en général.

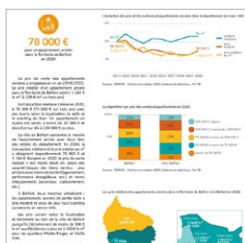
1.3 L'activité immobilière et foncière



Cet observatoire se présente sous la forme d'une carte dynamique, qui géolocalise les opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots. Ce travail fournit un panorama de l'offre structurée en logements neufs et une vision anticipée de la production à moyen terme. Enfin, elle permet de suivre l'évolution des opérations structurantes.

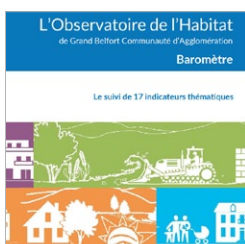
Les données mises à jour permettent d'alimenter deux autres études de l'observatoire : le baromètre et les marchés de l'habitat.

1.4 Les marchés de l'habitat



Cette publication annuelle dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logements et à ses évolutions, avec un éclairage sur le marché immobilier : transactions (nombre de ventes) niveau des taux d'intérêt, prix des biens immobiliers, etc.

1.5 Le 'baromètre de l'habitat'

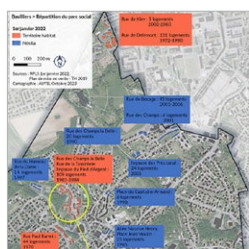


Ce document synthétique est constitué d'un socle d'indicateurs qui recouvrent des champs d'observation relatifs aux questions foncières.

Il vous permettra également de comparer votre territoire à un panel de territoires qui possèdent des caractéristiques similaires au vôtre, pour mettre en relief vos spécificités ou vos carences.



1.6 L'observatoire du logement social



Cet observatoire a pour mission de favoriser la connaissance et la diffusion d'informations dans le domaine du logement social. Il permettra notamment d'alimenter le pilotage du PLH de Grand Belfort et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Un travail préalable consiste à décrire le parc social, en abordant les thèmes suivants : répartition sur le territoire, typologie des constructions, loyers, charges, financement, analyse de la vacance, classement énergétique, réhabilitation, occupation du parc/ caractéristiques des occupants, besoins pour la construction neuve, etc.

1.7 L'enseignement supérieur à l'échelle du pôle métropolitain



Le sujet du logement des jeunes et des étudiants s'inscrit dans des thématiques plus larges comme l'habitat, l'enseignement supérieur, l'économie, la planification urbaine, etc. Un grand nombre d'acteurs est potentiellement concerné et la formalisation d'un suivi peut être nécessaire.

Anticiper les évolutions d'effectifs pourrait permettre de répondre aux besoins des étudiants à la fois en matière de logement mais aussi sur les autres sujets liés à la vie étudiante. La présence d'étudiants sur le territoire représentant un atout pour l'attractivité et le développement.

En fonction des conclusions de l'étude en cours sur le logement étudiant à l'échelle du PMNFC, les agences d'urbanisme pourront être sollicitées pour apporter des éléments d'évolution de la situation aux membres du comité de projet, en préfiguration d'une éventuelle mise en place d'un observatoire sur le logement étudiant dans le Nord Franche-Comté.

• FONCIER

Le foncier est le support de tout projet d'aménagement, il est une ressource précieuse et limitée.

Une stratégie foncière et territoriale doit s'inscrire dans le cadre d'une dynamique d'urbanisme de projet et non comme une action opportuniste.

En ce sens, le recensement des friches constitue un chantier à part entière dans lequel les agences ont un rôle central à jouer.



1.8 L'observatoire des espaces mutables (OEM)



L'observatoire identifie les gisements fonciers, bâtis ou non, permettant d'optimiser les espaces constructibles au sein de l'emprise urbaine des communes. La surface minimale retenue des entités recensées est de 1 000 m². Plusieurs données sont utilisées : SIRENE, MAJIC, photos aériennes, espaces dégradés. Les données sont ensuite vérifiées par des visites de terrain.

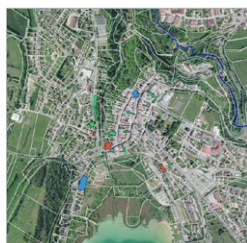
Le repérage des fermes vacantes dans les villages du Territoire de Belfort fait partie de cet inventaire. La réhabilitation de ces bâtisses permettra notamment de produire de l'habitat en cœur de bourg et village en respectant l'objectif de la modération foncière et la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN).

Via une carte interactive, l'observatoire localise aujourd'hui près de 150 sites, recensés comme potentiellement mutables. Un 'clic' sur un espace ouvre sa fiche d'identité détaillée. Une valeur de mutabilité est attribuée à chaque site en fonction du degré de faisabilité estimé à partir d'une analyse « multicritères » (type de zonage, contraintes, pollution, etc.).

Ce travail est le point de départ de plusieurs études et analyses rendues nécessaires par les exigences réglementaires de la loi Climat & Résilience, en faveur de la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Les collectivités et les organismes en lien avec le logement doivent se saisir de cet observatoire pour anticiper leurs interventions. Grâce à leur connaissance du terrain, ils peuvent aussi compléter ou corriger les données de cet observatoire.

1.9 Un inventaire des friches à l'échelle régionale (hors périmètre de l'Agence économique régionale - AER)



Afin de créer un observatoire régional pérenne, capable d'alimenter une connaissance fiable et équitable, la Région a souhaité que les agences identifient les ressources foncières réelles de son territoire, en recensant les lots fonciers qui constituent une « friche » au sens de la loi Climat & Résilience et de ses décrets d'application.

Le travail conduit en 2023 a permis de formaliser un référentiel régional de données, avec la production d'un premier standard de données conformes au CNIG. Dans un second temps, a été mis en place un protocole de recueil des données à destination des collectivités locales.

Un travail de requête, d'administration des données, et de restitution qui s'inscrit dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, incluant la DREAL et les DDT de Bourgogne Franche-Comté.

La poursuite de ce travail en 2024 permettra de tester l'outil sur plusieurs territoires, dont le Haut-Jura et le Chalonnais.



1.10 L'observatoire de la consommation foncière



Pour atténuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient donc d'objectiver la réalité du phénomène –localement et concrètement– pour en comprendre les ressorts.

En dépit du portail national de l'artificialisation des sols, mis en ligne par le ministère, l'AUTB poursuit le travail engagé depuis plusieurs années afin de ne pas perdre le bénéfice des données locales récoltées, et de continuer à suivre de manière très précise les évolutions à l'échelle du département.

Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser les processus d'artificialisation, notamment via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

1.11 L'observatoire du foncier agricole



Il a pour objectif d'identifier les terres disponibles et potentiellement favorables à des productions peu présentes sur le territoire de Belfort, comme le maraîchage. L'objectif « supra » étant de développer les circuits courts et de proximité. Ce travail, piloté par le Département, entre dans le cadre des travaux du projet alimentaire territorial (PAT), via deux fiches action. L'outil cartographique, ainsi créé, permettra de repérer et caractériser les espaces qui pourraient devenir agricoles, pour promouvoir l'accès au foncier.

L'agence, en 2024, animera un séminaire sur ce sujet.

• ENVIRONNEMENT

1.12 L'observatoire photographique du paysage, sentinelle des évolutions du Territoire



Grâce à l'observatoire photographique, l'image devient un outil au service de la connaissance des territoires pour attester des transformations de notre cadre de vie ; elle construit, au fil du temps, une mémoire des paysages locaux.

En 2024, l'observatoire s'intéressera à des lieux définis comme stratégiques au vu des enjeux fonciers :

- les friches et espaces mutables,
- les entrées de ville ou de village.

Sur un plan plus technique, l'observatoire devrait évoluer vers un outil dynamique, avec une géolocalisation des photos et un partage via une carte en ligne.

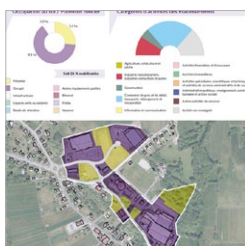


• ESPACE ÉCONOMIQUE

L'économie est un des vecteurs essentiels dans l'organisation globale des territoires. Elle englobe des champs d'intervention très variés, qui vont du commerce à l'industrie en passant par la logistique ou les services, et des notions tels que l'économie de proximité, l'urbanisme commercial ou encore les zones d'activités.

Toutes ces activités sont pourvoyeuses de richesses et d'emplois, elles sont un puissant vecteur de développement : leur localisation et leur nature ont des incidences directes sur l'attractivité des centralités urbaines et villageoises. Elles questionnent également les comportements humains et leurs impacts en matière de déplacements, de qualité de l'air, de consommation d'espace, de qualité urbaine, de paysages, etc.

1.13 L'observatoire des sites économiques (OSE), une veille permanente de l'activité économique dans le Territoire de Belfort



Réalisé à partir d'une cartographie dynamique, l'observatoire des sites économiques se compose de fiches téléchargeables, qui sont mises à jour en fonction des informations récoltées via les partenaires ou la presse locale.

La richesse des informations (nombre et type d'établissements, nombre d'emplois, surfaces utilisées ou disponibles, etc.) permet de qualifier certains espaces et d'envisager des stratégies futures.

En 2024, toutes les fiches seront mises à jour et rééditées.

1.14 Les inventaires des zones d'activité économiques (ZAE), un outil pour concilier sobriété foncière et développement économique des territoires



La loi Climat & Résilience, promulguée le 22 août 2021, marque un tournant dans la fabrique de la ville. Outre le cap donné du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à 2050, elle dote les territoires d'un ensemble d'outils pour sa mise en œuvre notamment des outils de connaissance.

Ainsi, aux termes de l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, l'intercommunalité est chargée d'établir un inventaire des ZAE situées sur son territoire. Pour ce faire, et pour chaque zone, diverses caractéristiques devront obligatoirement y figurer.

L'agence d'urbanisme accompagne les intercommunalités du nord (communauté de communes des Vosges du sud) et du sud (communauté de communes du Sud-Territoire) dans la réalisation de leurs inventaires. Grâce à son expertise qu'elle exerce autour de la donnée, par son ancrage territorial fort et par son approche systémique des enjeux territoriaux, ce travail contribue à alimenter son observatoire économique et du foncier économique.

... / ...



En l'absence de méthode précisée par la loi, il paraît judicieux à terme qu'une harmonisation des critères de définition des ZAE puisse être faite, a minima à l'échelle du SCoT, voire de la région.

Un tel outil, s'il était partagé à l'ensemble du Territoire de Belfort, permettrait d'aboutir à des actions de planification ou de développement économique.

Les collectivités pourraient disposer d'un outil cartographique et collaboratif, permettant une visualisation dynamique, spatialisée et évolutive de leurs espaces d'activité.

• MOBILITÉ

1.15 L'observatoire des mobilités dans le Nord Franche-Comté



Les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté participent à la réalisation de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²), engagée en 2022, en partenariat avec le pôle métropolitain, les 5 EPCI et le Cerema.

En parallèle, les agences ont amorcé un travail de définition d'un observatoire des mobilités, qui constitue l'une des actions de la feuille de route du comité de projet « transports et mobilités » du pôle métropolitain.

L'observatoire permettra de capitaliser les résultats de l'EMC² et de les croiser avec une approche territoriale et partenariale, pour mettre en évidence les enjeux de structuration des mobilités métropolitaines.

AXE 2

STRATÉGIES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Décider d'une stratégie de développement territorial suppose de faire des choix, qui serviront à asseoir le projet politique.

Construire un projet partagé tout en définissant les moyens de sa mise en œuvre fait partie des missions de l'AUTB, lorsqu'elle accompagne les collectivités.

L'agence intervient en amont dans le cadre des projets relevant de la planification à différentes échelles, régionale, intercommunale et supra, ou encore communale.

Elle participe également à l'élaboration de stratégies, telle que celle portée par le pôle métropolitain, visant à affirmer ou réaffirmer l'émergence de nouveaux projets.

Enfin, de manière plus locale et plus opérationnelle, l'agence accompagne les communes et intercommunalités dans leurs réflexions d'aménagement : devenir d'un site ou nouvelle vocation de bâtiment, requalification de voirie, réaménagement d'une place, etc. C'est dans ce cadre que l'agence réalise des études de conception urbaine, avec des hypothèses d'aménagement et des illustrations qui donnent à voir le devenir d'un lieu.

• LA PLANIFICATION, OU CONCEVOIR ET ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'agence a en charge la révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort.

Elle assure l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) initié par la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS).

Elle accompagne également la Région dans la mise en œuvre de son SRADDET approuvé le 16 septembre 2020, et la ville de Belfort dans le suivi de son PLU approuvé le 10 février 2021.

Enfin, elle assure l'administration et la gestion de la structure porteuse du SCoT Terrifortain.

2.1 Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort

• Une procédure de révision générale du SCoT engagée

La révision de ce document, approuvé le 27 février 2014, est intervenue le 29 mars 2023.

L'AUTB accompagne le Syndicat mixte du SCoT en produisant les documents et supports nécessaires à l'avancement du dossier.

L'année 2024 sera consacrée à la construction du projet d'aménagement stratégique (PAS).

Plusieurs sessions d'ateliers thématiques permettront de faire émerger ce projet, co-construit avec les acteurs du territoire et les personnes publiques associées (PPA).

Trois ateliers thématiques serviront d'appui à l'ensemble des réflexions. Ils portent sur :

- Les capacités d'accueil,
- Les modèles économiques,
- Les ressources énergétiques et environnementales.

Les élus, membres du comité syndical, rapporteurs des intercommunalités, représentants des communes participent à ces temps d'échanges en vue de proposer des orientations, qui seront confortées ou non par le comité de pilotage. In fine le projet devra être débattu.



• Suivi administratif et assistance technique au syndicat mixte (SM) du SCoT

Le SM SCoT a été conçu dès l'origine dans un rapport étroit avec l'AUTB, structure associative à caractère public historiquement investie sur les questions d'aménagement du territoire et de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. Aussi le siège du Syndicat Mixte a-t-il été établi à l'AUTB, et le Syndicat est membre de l'association. C'est donc tout naturellement que les travaux relatifs au SCoT sont intégrés dans ce programme de travail.

En effet, l'AUTB, par ses compétences techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie et habitat, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement), accompagne le syndicat mixte dans ses missions, à savoir :

- Le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux, accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avis réglementaires du Syndicat mixte du SCoT en tant que Personne Publique Associée
- La participation à différentes commissions : CDNPS* , CDAC* , CDPENAF* ,
- La participation aux réunions techniques et politiques dans le cadre de la conférence des SCoT exigée par la loi Climat & résilience.
- L'animation administrative du SM du SCoT (préparation des comités syndicaux, etc.).

2.2 L'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

Le 2° de l'article L.132-6 du code de l'urbanisme légitime l'intervention des agences d'urbanisme dans leur mission de planification en leur permettant « de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ; [...]

C'est à ce titre que dans le cadre de son programme partenarial, l'AUTB assure, depuis plusieurs années, le portage technique du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS), qui concerne 22 communes, en mobilisant l'ensemble des compétences requises pour aider à la fabrique d'un tel projet stratégique.

L'année 2024 doit constituer la dernière étape de validation des choix de l'intercommunalité, avant d'envisager la phase administrative. L'AUTB pourra ainsi s'engager dans la rédaction finale du dossier incluant notamment la justification des choix et l'assemblage complet des pièces du PLU.

* CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

* CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial.

* CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



2.3 La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) avec le programme local de l'habitat (PLH)

Le PLH est un document de programmation, qui exprime la stratégie politique de l'intercommunalité en matière de logement et d'habitat, en fixant des grands objectifs et des outils (article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation).

Les orientations du PLH ont vocation à être traduites dans un PLU, puisque ce dernier doit être compatible avec lui (article L. 131-4 du code de l'urbanisme), c'est-à-dire ne pas faire obstacle à sa réalisation.

Sur le Territoire de Belfort, seul le Grand Belfort est doté d'un PLH. Une procédure de révision est en cours, et l'approbation de ce document est attendue avant l'été.

Postérieurement à celle-ci, et conformément à l'article L.131-6 du code de l'urbanisme, les communes devront procéder à une analyse de la compatibilité de leur PLU ou document en tenant lieu ou de leur carte communale et délibérer sur son maintien en vigueur, ou sur sa mise en compatibilité. Dans le cadre de cette obligation, l'AUTB pourra venir en appui de l'intercommunalité pour vérifier la compatibilité des documents d'urbanisme avec le nouveau PLH.

2.4 L'appui à la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, « Ici 2050 »

La Région réalise, depuis l'entrée en vigueur du SRADDET, une collection de publications, ayant pour ambition de proposer une traduction des politiques régionales, aux échelles locales, par les documents de planification et les opérations d'aménagement.

Des cahiers pratiques que la Région souhaite mettre à disposition des élus locaux, pour une meilleure déclinaison du SRADDET à l'échelle locale.

En 2024, en complément de l'inventaire des friches, deux sujets seront conduits par les trois agences de Bourgogne Franche-Comté :

- **La poursuite de l'analyse des centralités régionales**

Cette étude, initiée en 2023, a permis de valider la pertinence du concept de 'centralité multi-communale' et d'élaborer une méthode pour les définir.

En 2024, il est proposé de terminer ce travail de définition des centralités régionales à partir des centralités ANCT* et de leur continuité urbaine directe issue de l'enveloppe régionale.

Ce travail d'analyse des centralités dans la région s'articulera avec celui conduit par la FNAU* sur une définition homogène des « centres-villes », qui permet de les cartographier dans chacune des centralités.

* ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires.

* FNAU : Fédération nationale des agences d'urbanisme.



- **La prise en compte des usages dans les projets d'aménagement**

Comment les habitants utilisent-ils les espaces publics autour de chez eux ? Pourquoi ne les utilisent-ils pas ? Les usages sont-ils assez pensés, mesurés, interrogés, identifiés, préalablement à la réalisation des aménagements ?

Les agences d'urbanisme s'intéresseront en 2024 à la définition de ces usages, à leur multiplicité, au regard de l'espace tel qu'il est vécu et pratiqué par ses usagers.

Une analyse qui devra s'inscrire dans une logique d'adaptabilité et d'opérabilité des collectivités au changement climatique et à la maîtrise du foncier.

Elle pourra également s'appuyer sur la méthode des sociotopes, basée sur un travail de terrain : observation et enquête auprès de la population. Cette démarche vise à recenser les usages d'un espace et sa valeur pour la population.

• LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

2.5 La participation au comité technique pour l'axe urbain du FEDER

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale en corrigeant les déséquilibres entre les régions européennes.

En France, le FEDER finance des projets d'intérêt général dans le cadre d'une programmation pluriannuelle définie au niveau régional, en accord avec la Commission européenne.

À l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, la Région est Autorité de Gestion et instructrice du Programme Opérationnel 2021-2027, lequel s'articule autour de cinq priorités.

Dans le cadre de la Priorité V du FEDER, le pôle métropolitain Nord Franche-Comté exerce la fonction d'organisme intermédiaire et assure à ce titre la sélection des projets, pour que les financements contribuent à la stratégie intégrée du territoire. Le pôle assure également un rôle d'animation de proximité et d'accompagnement des porteurs de projets potentiels de cette priorité.

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

En 2024, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté participeront, comme en 2023, au comité technique de sélection des projets soumis par les territoires.



2.6 Le pôle métropolitain, un espace de dialogue au service du développement territorial

Dans le cadre de la modification du SRADDET, engagée pour répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience, la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de décliner les objectifs de réduction de la consommation d'espace à l'échelle du pôle métropolitain.

Bien que collective, cette réduction qui n'a pas vocation à être homogène sur tous les territoires, doit encourager ou faciliter les rapprochements, afin de construire une vision partagée de l'utilisation des sols, notamment en matière de développement économique.

En 2024, à partir des différents observatoires qu'elles élaborent et actualisent, les agences animeront, à l'échelle du pôle métropolitain, des temps d'échanges prospectifs sur l'aménagement du territoire Nord Franche-Comté.

À ce titre, une analyse du foncier économique industriel et logistique du Nord Franche-Comté sera réalisée pour :

- objectiver la connaissance foncière, identifier les potentiels existants (friches, ZAE existantes, projets de nouvelles zones, etc.)
- identifier des secteurs propices à la création d'une offre complémentaire.

Cette analyse s'inscrit dans une perspective de définition d'une stratégie industrielle du Nord Franche-Comté.

L'AUTB, en collaboration avec l'ADU* , travaille à une méthode commune, et à un élargissement de leurs travaux d'observatoire relatifs aux espaces mutables et aux zones d'activités économiques, à l'échelle du PMNFC.

Ces études, qui ont démarré en 2023 vont conduire à identifier les espaces potentiellement disponibles pour accueillir de nouvelles activités économiques de grande ampleur ou industrielles.

2.7 Atelier régional 'Petites Villes de Demain' (PVD)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes, et leurs intercommunalités, de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Dans l'objectif de continuer le travail en réseau et l'animation du dispositif national PVD en région Bourgogne-Franche-Comté, les agences d'urbanisme organiseront en 2024 un séminaire régional. Le programme de ces rencontres s'articule généralement autour de retours d'expériences, d'ateliers, et de visites de terrain.

* ADU : Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard.



• LES ÉTUDES DE CONCEPTION URBAINE

Ces études sont une aide à la décision pour les communes et les intercommunalités. Elles permettent de fournir au commanditaire les éléments utiles à la compréhension d'un site ou d'une problématique.

Accompagnées d'un ou plusieurs scénarios d'aménagement, ces expertises identifient des orientations, qui permettent d'engager des études de faisabilité ou au contraire de ne pas s'engager trop rapidement dans un projet trop onéreux ou trop contraint.

Cette phase amont du projet n'est pas à négliger et permet d'anticiper les réflexions, notamment avant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Dans le contexte actuel de transition (climatique, écologique, énergétique, etc.), il convient d'aménager au mieux l'espace public, avec et par le végétal, mais aussi en anticiper les mutations. C'est pour répondre à ces nouveaux enjeux sur les espaces (bâti ou de nature) urbains et périurbains que les études de conception urbaine prennent tous leurs sens.

AXE 3

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques recouvrent un vaste champ d'intervention : politique de la ville, environnement, économie, mobilité, etc. Celles-ci ont une histoire puisqu'elles connaissent des évolutions, notamment en fonction des préoccupations politiques et des nouvelles lois.

Pour l'agence, accompagner ces politiques, c'est valoriser et soutenir l'attractivité des territoires. C'est aussi participer à l'information des citoyens et les impliquer dans la vie locale.

La mise en mouvement des acteurs autour d'une gouvernance favorise également la construction et la conduite des projets.

• FONCIER : COMMENT S'APPROPRIER LES ENJEUX DU 'ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE' ?

3.1 Comment mieux qualifier/justifier les besoins en consommation d'espace pour les activités économiques ?

À partir d'un référentiel commun (indicateurs de contexte, critères, etc.), les agences ont commencé à travailler, en collaboration avec les services de l'État, sur les questions foncières, afin de permettre aux élus et services de l'État d'apprécier au mieux la réalité des potentialités d'un territoire, et de réinterroger également les élus sur leur projet.

In fine, ce travail devrait permettre de mieux argumenter le besoin de consommation d'espace en matière économique dans les documents de planification.

3.2 Potentiel de densification et de mutation dans les documents d'urbanisme

Cette étude s'inscrit dans le cadre législatif du code de l'urbanisme, dont l'objectif vise à limiter la consommation de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

Si l'objectif n'est pas nouveau, il a été renforcé par les dispositions de la Loi Climat & Résilience et l'introduction de la trajectoire du zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Dans un objectif de sobriété foncière, les auteurs des PLU ont l'obligation de justifier tout recours aux extensions urbaines, en mobilisant en priorité les espaces urbains ('dents creuses') pour accueillir les nouveaux projets de la collectivité.

L'exercice consistera aussi à analyser si du bâti existant peut être mobilisé, car vacant ou enclin à changer de destination.

En 2024, les trois agences d'urbanisme de la région BFC devront réaliser un « guide » d'accompagnement des collectivités. Au-delà de l'identification du potentiel foncier ou immobilier, un travail pourra être mené sur la densification des espaces, en vue de définir un nouveau modèle d'aménagement durable, basé sur un renouvellement harmonieux des communes.



• HABITAT

3.3 La veille et l'appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

- Suivi de l'OPAH-RU* Belfort Nord - Jean-Jaurès

En 2023, une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de requalification de l'habitat privé (secteur Jean-Jaurès et quartier Belfort Nord) a été engagée. L'AUTB y est associée avec une participation à restitution du diagnostic et à un entretien commun afin d'évoquer les projets sur le quartier en matière d'aménagement, d'espaces publics, de commerces ou autres, et le repérage d'immeubles cibles en vue d'études de faisabilité.

- Suivi du NPNRU* des Résidences

En 2023, une refonte des périmètres des quartiers Politique de la Ville (QPV) a été engagée et une nouvelle géographie prioritaire a été validée avec, dans le Grand Belfort, la définition d'un 6^{ème} quartier Politique de la Ville, la Pépinière. L'AUTB suit l'évolution du quartier des Résidences et notamment le secteur Dorey (cartographie, photographie).

3.4 La rénovation énergétique des logements (hors parc social) : quelles actions possibles pour les collectivités ?

Face à la crise énergétique et dans un contexte de transition écologique et énergétique, les ménages, notamment les plus fragiles, rencontrent des difficultés économiques (propriétaires compris).

Le Département intervient de longue date dans le dispositif 'Habiter Mieux' puis 'MaPrimeRénov' en abondant l'aide octroyée par l'ANAH* pour les propriétaires occupants. Toutefois, il est constaté une baisse régulière du nombre de dossiers reçus : le dispositif d'aides est-il trop restrictif ? Comment le dynamiser ? Quel élargissement opérer ? Quels publics peut-on cibler ? À quels coûts ?

En 2024, l'AUTB aura en charge de mener une étude visant notamment à :

- comprendre l'état du parc privé (propriétaires occupants et bailleurs) dans le département et la proportion de logements ayant besoin d'une rénovation énergétique (par rapport aux diagnostics de performance énergétique -DPE- existants),
- établir des indicateurs chiffrés relatifs aux propriétaires,
- récolter des informations sur les bâtiments (mode de chauffage, année de construction, classement DPE, état du bâti).

* OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

* NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain.

* ANAH : Agence nationale de l'habitat.



• ENVIRONNEMENT : COMMENT AGIR POUR LA TRANSITION ?

3.5 La démarche de labellisation des écoquartiers

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat.

L'AUTB intervient depuis 2014 dans la réalisation d'expertises de projets. Elle est membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne Franche-Comté.

3.6 Accompagnement à l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux

Le PCAET constitue un cadre d'engagement à la fois stratégique et opérationnel, qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, sous l'impulsion et la coordination de la collectivité porteuse.

Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce projet territorial de transition énergétique et écologique a pour objectifs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- l'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

L'AUTB finalisera en 2024 le diagnostic territorial du PCAET de la Communauté de communes du Sud-Territoire (CCST), démarré en 2023, en collaboration avec les services de l'intercommunalité et des élus.

3.7 Potentialités de développement du photovoltaïque

Dans le cadre du SRADDET, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route de la transition énergétique, notamment à travers deux politiques phares : la rénovation énergétique performante des bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

En 2023, la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) a sollicité l'AUTB pour disposer d'une étude test d'identification du potentiel de développement des installations photovoltaïques sur son territoire.

L'objectif était d'alimenter les réflexions locales et d'encourager les projets d'installations solaires tout en encadrant leur développement.

... /...



En fin d'année 2023, la CCVS s'est engagée aux côtés de l'État pour favoriser la mise en œuvre des dispositions de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) et notamment l'identification de « zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZAER) visant à développer les installations de production.

La mission confiée à l'AUTB, compte tenu de la réalisation du cadastre solaire départemental, a donc été recentrée sur les potentialités des propriétés publiques (uniquement pour le photovoltaïque). Elle se poursuit en 2024.

3.8 Villes et villages fleuris, un label pour la qualité du cadre de vie

Initialement axé sur l'embellissement floral, le label Villes et Villages Fleuris a évolué pour s'adapter aux enjeux de notre époque, en intégrant notamment des critères environnementaux, de préservation du patrimoine, d'attractivité du territoire... Il récompense aujourd'hui l'engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie au sens large : qualité de l'espace public, gestion des ressources, cohabitation avec la nature, etc.

En 2024, dans le cadre d'une mise à disposition, un collaborateur de l'AUTB participera au jury du prix départemental des Villes et Villages Fleuris organisé par le Département du Territoire de Belfort. Les communes candidates s'inscrivent auprès de Belfort Tourisme, puis un groupe d'experts locaux réalise des visites, sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne dans une démarche de progression.

• ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

3.9 La démographie médicale dans le pôle métropolitain Nord Franche-Comté : tableaux de bord 'santé'

Dans un souci de pérennisation de la connaissance, les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard collaborent à la constitution d'une base de données sur l'offre de soins : professionnels de santé et établissements de soins.

Depuis 2019 et la signature du premier Contrat local de santé (CLS) Nord Franche-Comté, l'AUTB et l'ADU sont mobilisées chaque année pour actualiser un tableau de bord relatif à la démographie médicale.

En 2023, à l'issue du premier Contrat local de santé, elles ont dressé un bilan détaillé de l'évolution de la démographie des médecins généralistes et spécialistes et de l'évolution de la qualité d'accès à cette offre pour les populations.

En 2024, les agences procéderont à l'actualisation du tableau de bord, et la mise à jour des indicateurs sera étendue aux professions paramédicales.



3.10 La projection des effectifs des écoles

La sectorisation scolaire, couplée au phénomène de baisse démographique, peut avoir des conséquences importantes sur l'attractivité d'un quartier ou d'un bourg centre. Avoir une vision prospective en la matière permet d'anticiper les nouveaux besoins, tant en capacité d'accueil des écoles et des collèges, qu'en objectifs de mixité.

L'AUTB est en capacité d'aider les collectivités à anticiper les tendances en réalisant une prospective des effectifs scolaires.

• ESPACE ÉCONOMIQUE

3.11 Appui aux problématiques économiques

En lien avec les acteurs économiques, SODEB, ADNFC, Agence Économique Régionale (AER), etc., l'agence fournit des données, réalise des cartes, afin d'aider à une meilleure connaissance du territoire.

Elle participe à des réunions économiques 'revue de projets', qui lui permettent d'être au cœur des enjeux économiques et de leurs évolutions.

• MOBILITÉ

3.12 Analyse et exploitation de l'Enquête Ménages Certifiée Cerema

Une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) est en cours à l'échelle du pôle métropolitain. Depuis 2004, date de l'ancienne enquête réalisée à l'échelle de l'Aire urbaine, les évolutions sont importantes, tant en offre de transport, que dans les évolutions du territoire et les besoins des usagers. Cette nouvelle enquête est un préalable à la mise en place d'une véritable politique en faveur des mobilités actives.

En 2024, les premiers résultats sont attendus à l'échelle du Nord Franche-Comté. Des analyses spécifiques au Territoire de Belfort pourront également être réalisées par l'AUTB.

3.13 Schéma directeur cyclable départemental

Le Département poursuit son action de déploiement des pistes cyclables structurantes. L'objectif étant de parvenir à un maillage cohérent du territoire, en lien avec les principaux pôles générateurs d'emplois et de loisirs, les usages scolaires, touristiques, etc.

En 2024, l'AUTB poursuivra sa mission de mise à jour du schéma suite aux réunions de concertation, avec ajout des fiches actions.

AXE 4

ANIMATION ET RESSOURCES

L'AUTB, pour exercer au mieux ses missions, doit capitaliser de la connaissance et en permettre une diffusion la plus large possible.

L'agence dispose ainsi d'un important fonds documentaire et de nombreuses revues et études, depuis sa création en 1977 jusqu'à aujourd'hui.

Un des rôles de l'agence est de nourrir la réflexion stratégique en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux, élus, professionnels, associations.

• LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME

4.1 La participation aux dispositifs et réseaux d'observation (ROCER, GTZAN, DV3F, etc.) à l'échelle régionale

L'État et la Région 'copilotent' depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tourné vers l'utilisation de données numériques, dans le cadre d'une convention passée avec l'INSEE, dénommée « Stratégie Régionale de la Connaissance ».

Les trois agences d'urbanisme de Bourgogne Franche-Comté sont associées à ces réflexions, engagées autour de la sobriété foncière, dans le cadre du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (groupe « ROCER »).

Le ROCER s'incarne au sein de différents groupes thématiques, dont la finalité est de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire :

- **Le groupe technique DV3F** (Données des Valeurs Foncières) que l'AUTB anime avec l'établissement public foncier (EPF) Doubs BFC, dans l'optique de vulgariser la compréhension des données.
- **Le groupe ZAE**, dédié à la définition et à la production des données relatives aux zones d'activités économiques (ZAE).
- **Le groupe Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) qui se penche sur la notion d'artificialisation des sols qui sera appliquée aux documents de planification territoriale (SRADDET, SCoT, PLUi) à partir de 2031.

Le groupe DVF, particulièrement actif en 2023, dans l'acculturation des données, la diffusion des informations et le partage d'expériences, va, en 2024, poursuivre sa mission d'animation et engagera la rédaction d'une publication des valeurs foncières à l'échelle régionale.

Le groupe de travail ZAE travaillera en 2024 à l'harmonisation du standard national CNIG 'Sites économiques' avec le standard de données régionales.



4.2 Le réseau des agences d'urbanisme

Chaque année, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires.

Le colloque change de lieu pour se dérouler sur le territoire de l'une des 51 agences d'urbanisme de France. En 2024, la 45^{ème} rencontre se déroulera du 9 au 11 octobre, à Saint-Omer sur le thème « espace(s) public(s) vivant(s) ».

Par ailleurs, tout au long de l'année, les professionnels de l'AUTB participent à des clubs thématiques, qui leur permettent de développer l'observation en réseau, d'échanger et de bénéficier d'expériences nationales.

• ANIMATION

4.3 Les rencontres thématiques

Des rencontres thématiques en format court sont organisées, à partir de sujets concrets, avec la participation d'intervenants qualifiés.

4.4 Les clubs 'régionaux/État' sur le thème de l'urbanisme durable

« Transformons nos modèles d'aménagement ! »

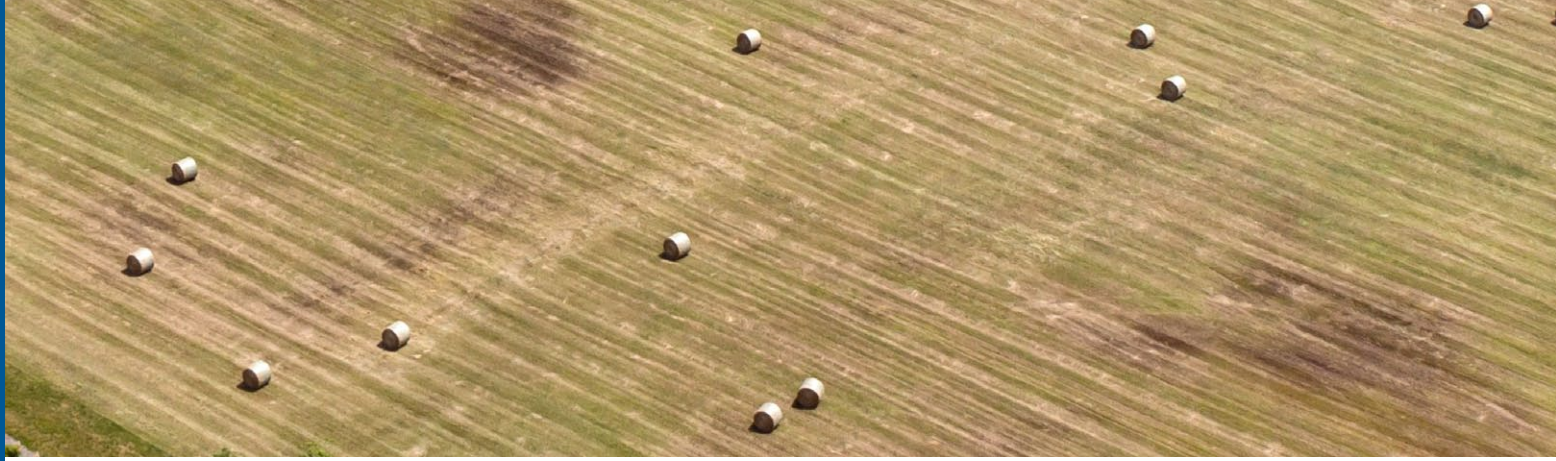
Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme contribuent à l'organisation de temps d'informations et/ou de sensibilisation destinés aux territoires infrarégionaux, au travers du réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » (issu de la fusion du réseau SCoT-PLUi porté par la Région et du Club PLUi porté par l'État).

Fruit d'un travail multi-partenarial, qui vise à proposer une offre de coopération aux territoires, aussi bien sur le volet planification que sur le volet opérationnel, ce nouveau réseau vise à promouvoir un aménagement du territoire capable de répondre aux défis environnementaux, climatiques, sociétaux... auxquels nous devons faire face collectivement.

Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne Franche-Comté participent à ce réseau, animé par la Région et la DREAL, en partenariat avec les CAUE 21 et 25, l'EPF, le Cerema et les DDT.

En 2024, le thème « l'urbanisme bleu-brun-vert, favoriser le vivant » sera le fil conducteur de toutes les animations.

Plus localement, l'agence échange avec la DDT90 sur des sujets d'actualité et participe aux « rencontres techniques de la planification » que cette dernière organise.



• RESSOURCES

4.5 Cartothème et Urbathème, les publications graphiques de l'AUTB

L'AUTB assure une veille spécialisée sur différents thèmes en lien avec l'aménagement des territoires. Elle publie mensuellement un document concis sur un sujet permettant de faire connaître ses activités et ses productions à l'ensemble de son partenariat. Cartothème et Urbathème sont ainsi diffusés à près de 600 destinataires.

Les infolettres proposent de retrouver en un coup d'œil l'essentiel de l'actualité locale ou régionale et de partager des informations avec les adhérents et les partenaires.

4.6 L'infolettre bimestrielle de l'agence

Avec une diffusion régulière, elle permet d'informer les partenaires sur les études de l'agence et des sujets d'actualité. Un lien plus direct avec les acteurs de l'aménagement, qui suscite l'intérêt, avec des infos à retrouver plus en détail sur le site internet de l'agence.

4.7 Les sites internet de l'AUTB

Le site autb.fr est destiné à donner un large accès sur l'activité de l'agence et ses productions. Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

En plus de ce site, l'agence alimente le site du SCoT du Territoire de Belfort : scotbelfort.fr

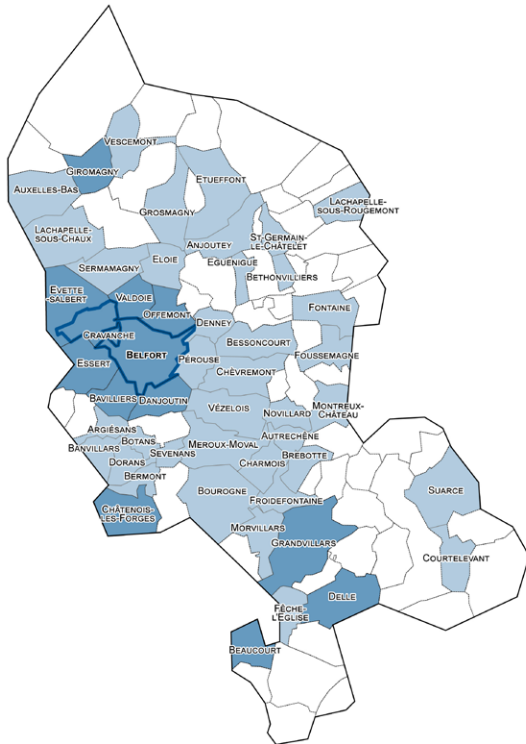
Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment dans le cadre des procédures des PLU et PLUi dont elle a la charge.

4.8 La documentation de l'AUTB

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et de revues professionnelles dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire. Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'AUTB.

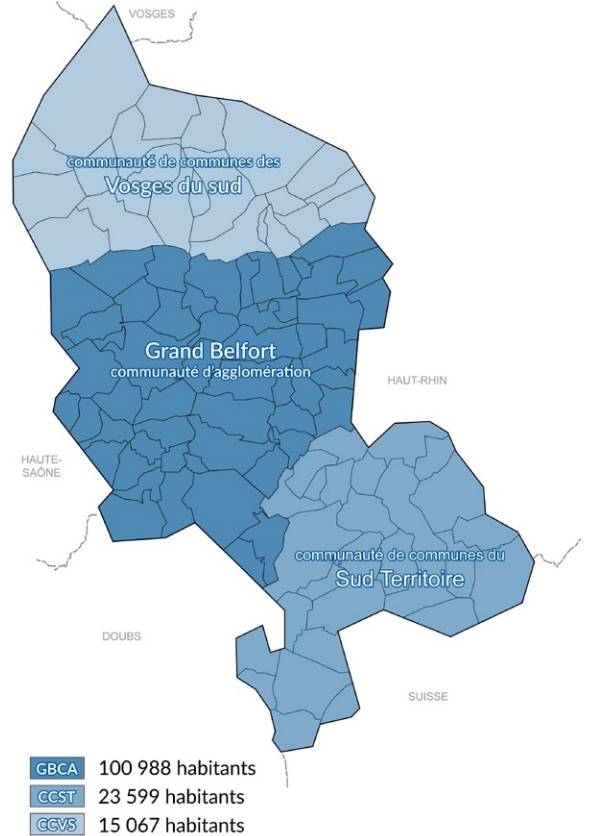
LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2023



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 habitants
- Communes membres < 2000 habitants

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2023

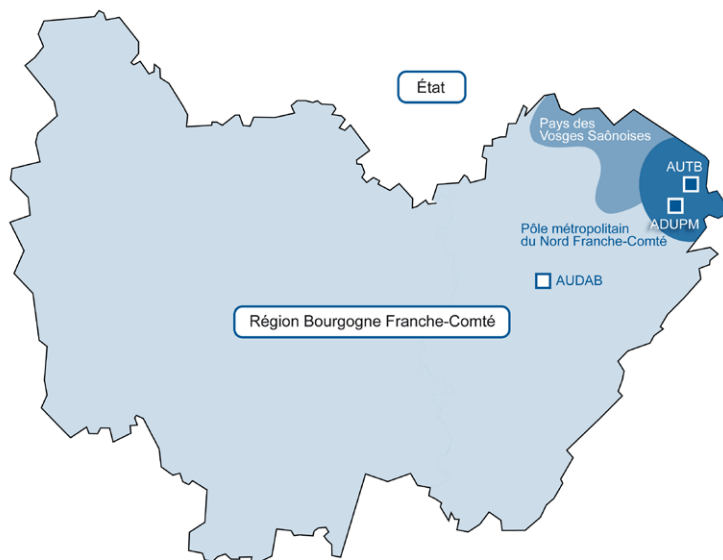


- GBCA 100 988 habitants
- CCST 23 599 habitants
- CCVS 15 067 habitants

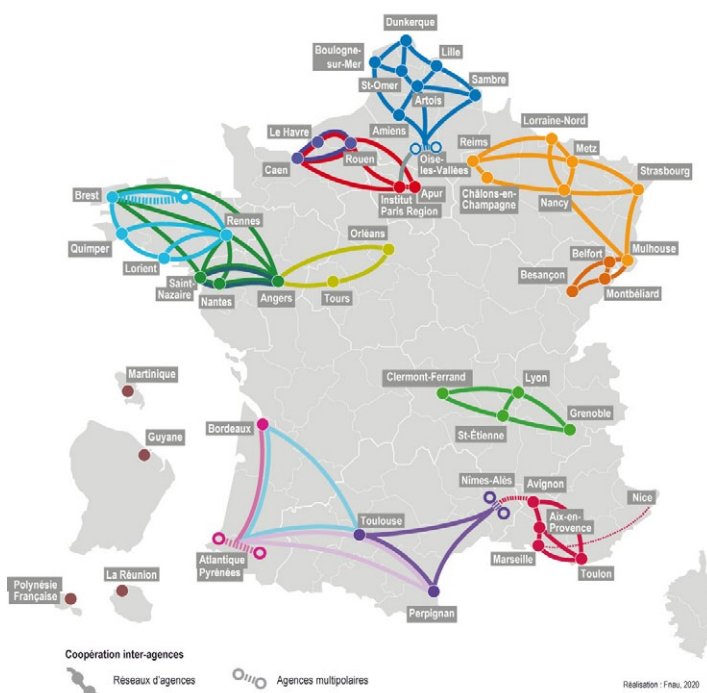
Les instances membres de l'AUTB en 2023



Les partenaires de l'AUTB aux échelles régionale et nationale en 2023



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Olivier CHAPPAZ Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département du Territoire de Belfort	5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
	Ville de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Communauté de communes du Sud Territoire	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	Syndicat Mixte des Transports en Commun 90	1
	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 12 communes : 1 représentant par commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 35 communes : 1 représentant par commune		
	ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÈNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS - BERMONT BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE - CHARMOIS CHÈVREMONT - COURTELEVANT - DENNEY - DORANS - ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY LACHAPELLE-SOUS-CHAUX - LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT- VÉZELOIS	37
Collège 5 : Autres organismes		
	Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90)	1
	Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90)	1
	Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADN-FC)	1
	Territoire habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
	Enedis	1
	EDF	1
TOTAL DES MEMBRES		84

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2024)

Membres de droit		20
ÉTAT	Raphaël SODINI	Préfet
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture
	Olivier CHAPPAZ	DDT 90
	Muriel JANEX	DREAL BFC
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président
	Didier VALLVERDU	Vice-Président
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente
	Marie-Dominique BELUCHE	Conseillère départementale
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire
	Corinne AYMONTIER	Conseillère communautaire
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président
SMTc 90	Roland JACQUEMIN	Président
Communes de plus de 2 000 habitants*		4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire
Communes de moins de 2 000 habitants*		4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe
Autres organismes*		4
ADN-FC	Xavier PRÉVOTAT	Directeur
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



Anne-Sophie Peureux-Demangelle

DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot

DIRECTRICE ADJOINTE | RESPONSABLE DES ÉTUDES
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand

DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Virginie Herzog

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Migdadou Sow

ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Émilie Soulard

ASSISTANTE D'ÉTUDES | SANTÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
03 84 46 51 54 | esoulard@autb.fr



Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE | ACCUEIL, SECRÉTARIAT, COMMUNICATION
03 84 46 51 55 | cdemeusy@autb.fr



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

